

ATTESTATION D'ASSURANCE

Il est certifié par la présente que : **AER DRONE**
1 RUE VICTOR HUGO
70200 LURE

A souscrit auprès de la Société : **AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE**
Direction Souscription Aviation
4, Rue Jules Lefebvre
75426 PARIS CEDEX 09

Une police d'assurance N° **XFR0075049AV17A** garantissant les risques ci-après :
RESPONSABILITE CIVILE A L'EGARD DES TIERS NON TRANSPORTES à concurrence d'un montant de
1 600 000 EUR par sinistre, y compris extension aux risques de guerre et assimilés selon la clause
AV52E.

APPAREILS GARANTIS :

DRONE DJI S900/A2 - N° de Série: S900-A2-1 - SCENARIO S1
DRONE DJI F550 Flamewheel - N° de Série: SLT002-1003 - SCENARIOS S1 S3
DRONE DJI PHANTOM 3 - N° de Série: P76DCE05012169 - SCENARIOS S1 S3

TELEPILOTAGE :

Le télépilote:

Thierry FONTAINE est titulaire d'un certificat d'aptitude ayant satisfait à l'examen théorique
commun de pilote d'aéronef ultraléger motorisé, et dispose d'une déclaration de niveaux de
compétence (DNC).

Le télépilote exclusif ci-dessus effectue des vols en alternance sur les drones répertoriés.

USAGES :

**Relevés photographiques ou vidéos, observations et surveillances aériennes, thermographie (et à
l'exclusion de tout autre usage notamment traitement agricole, remorquage de banderoles,
largage de charge, lutte contre l'incendie)**

LIMITES GEOGRAPHIQUES :

**FRANCE METROPOLITAINE et/ou EUROPE et à l'exclusion de tous les pays sous embargo par
l'Union Européenne et/ou les Nations Unies.**

PERIODE DE VALIDITE : Du 04/03/2017 à 0h00mn Au 03/03/2018 à 23h59mn.

**La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit, seuls les termes de la police
originale seront opposables aux assureurs.**

Fait à Paris, le 2 mars 2017